



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 128161

Texte de la question

M. Jacques Alain Bénisti interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le traitement de la question des religions dans les manuels scolaires. Que soient enseignés les grands principes des religions, nous en sommes tous d'accord : Quelles sont les religions monothéistes ? Quels sont les livres sacrés des religions ? Quels sont les 5 piliers de l'Islam ? etc. Par contre, constater dans certains manuels destinés aux élèves de cinquième (Hatier 2001 et Belin 2010) qu'au prétexte de décrire des règles de vie, on mettait en avant l'infériorité de la femme, la polygamie ou encore les interdits alimentaires, donc des principes qui relèvent de l'intime et sont contraires aux principes républicains, sont choquants. Sans remettre en question les capacités pédagogiques des enseignants pour faire preuve de discernement et de neutralité dans leurs enseignements, certains en restent pour le moins circonspects. Ils craignent que ce soit interprété par certains jeunes comme autant d'encouragements au repli sur soi au sein du cercle familial puisque ces préceptes sont eux-mêmes repris dans les manuels de la République ! Au-delà d'une simple contradiction, il est possible d'y voir là un véritable travail de sape vis-à-vis des associations, des travailleurs sociaux, des animateurs, et bien sûr des enseignants qui, pendant ce temps, travaillent au « mieux vivre ensemble » et à la lutte contre les communautarismes. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour lutter contre ces dérives.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128161

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1210

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)